

## **MISE A JOUR DU REGLEMENT CONCOURS PUISSANCE ALPHA POST-BAC**

Conformément aux directives annoncées par le Ministère, **le concours Puissance Alpha est maintenu**, mais a pris la décision d'annuler les épreuves écrites prévues le samedi 25 avril 2020 pour tous les candidats de Terminale S, en France comme à l'international.

L'annulation de ces épreuves ne remet pas en cause l'évaluation et le classement de ces candidats, qui seront notés par une double étude de dossier. Cela ne représente pas une réelle modification pour le concours. Nous étudions déjà de cette manière tous les candidats qui ne sont pas en Terminale S. Il ne s'agit en réalité que d'étendre une méthode de sélection existante depuis 3 ans à l'ensemble de nos candidats, et nous avons mis en place toutes les ressources nécessaires pour le faire.

**La première moitié de la note finale n'est pas impactée par ces changements, mais uniquement la partie épreuves complémentaires, comme expliqué dans le guide du candidat disponible sur le site [www.puissance-alpha.fr](http://www.puissance-alpha.fr).**



# REGLEMENT DU CONCOURS PUISSANCE ALPHA POST-BAC

## PRÉAMBULE

Puissance Alpha concours post-bac, est une organisation commune à 16 grandes écoles d'ingénieurs en 5 ans, porté par l'association loi 1901 « Puissance Alpha » dont l'objectif est de coordonner la sélection de jeunes bacheliers pour une entrée en première année dans une de ces écoles. Chaque école propose un ou plusieurs programmes dans le cadre du concours. Les écoles participant à ce processus s'engagent à respecter ce règlement, et la Charte des établissements adhérant à Parcoursup.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'organisation commune du recrutement des élèves-ingénieurs du *Concours Puissance Alpha* repose sur les principes suivants :

1. **La simplification des démarches pour les lycéens** qui veulent être candidats à une ou plusieurs grandes écoles d'ingénieurs via Parcoursup. Cette organisation leur offre la candidature directe aux écoles dans le périmètre du *Concours Puissance Alpha*.
2. **La solidarité des écoles du concours** qui partagent les mêmes valeurs, au travers d'une unité des procédures de sélection des candidats.
3. **Mieux informer le candidat et les familles**, afin de mieux les guider dans leurs projets d'orientation. La communication vers les lycéens et les prescripteurs qui les entourent doit tenir compte de ces principes.

## 2. RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Les écoles adhérentes de Puissance Alpha concours post-bac s'engagent à respecter strictement la Charte de la Procédure Parcoursup et la charte de bonne conduite signée par l'ensemble des écoles et à ne faire aucune pression sur les candidats.

Les écoles ne doivent donner aux candidats aucune indication sur leur rang de classement ou leur admission jusqu'à la publication des classements sur le site Parcoursup. Ce comportement doit être respecté par tous les collaborateurs de l'école, quelle que soit leur fonction.

## 3. ORGANISATION DE PUISSANCE ALPHA CONCOURS POST-BAC

---

### 3.1. CANDIDATURES

Pour être candidat, il faut être scolarisé dans le système éducatif français en France ou à l'étranger, préparer un baccalauréat S, STI2D, STL, ES option maths ou bien en être titulaire depuis 2 ans au maximum. Aucune dérogation ne peut être apportée à cette règle.

Les candidats s'inscrivent au *Concours Puissance Alpha post-bac* sur le site Parcoursup, dans la rubrique « Formations d'ingénieurs », en respectant les dates d'inscription de ce portail. Ils peuvent être candidats à toutes les écoles ou tous les programmes du *Concours Puissance Alpha post-bac*.

Les frais de candidature sont de 120 € pour les candidats en Terminale S et de 50 € pour toutes les autres voies d'admissions. Ils sont gratuits pour les boursiers du secondaire ou de l'enseignement supérieur de l'année en cours, (sur justificatif officiel). Ces frais sont à régler directement en ligne sur le site Parcoursup. Une inscription est confirmée quand les droits ont été effectivement perçus par Puissance Alpha.

*Aucun coût supplémentaire ne pourra être demandé y compris pour les écoles qui convoquent leurs candidats à des épreuves orales.*

Les frais de candidature ne sont pas remboursables et ceci quel que soit le déroulement des candidatures et quelle qu'en soit la raison : grand classé, admis ou non, convoqué et absent aux épreuves écrites, abandon au cours de la procédure...

---

### 3.2. CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LES CANDIDATS

Sur Parcoursup, le candidat doit impérativement confirmer sa candidature puis, ouvrir son « espace candidat » sur le site du *Concours Puissance Alpha* :

<https://espace-candidat.puissance-alpha.fr/>

Il pourra déposer sur cet espace candidat les documents manquants pour la validation de son dossier, comme le justificatif de bourse pour les candidats boursiers non certifiés par leur établissement d'origine.

**En cas de fausse déclaration, le candidat est exclu du *Concours Puissance Alpha* et donc de l'ensemble des 16 écoles.**

---

### 3.3. CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LES CANDIDATS HORS SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

Pour les candidats internationaux, **hors système scolaire français**, chaque école de façon individuelle et personnalisée propose une admission. Il n'existe pas de concours commun, le candidat est donc invité à se rapprocher des écoles de son choix.

---

### 3.4. ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les dossiers sont évalués en deux temps :

#### **Étude de dossier commune :**

- ✓ La moyenne est calculée sur toutes les notes de Première et de Terminale (2 premiers trimestres).
- ✓ La pondération est plus forte pour les matières scientifiques

Cette première note permet au jury d'établir une liste de « grands classés ». Entre 15% et 20% des candidats en Terminale S et entre 5% et 10% des autres candidats seront déclarés grands classés et ne présenteront pas les épreuves complémentaires du concours.

#### **Étude de dossier complémentaire (par programme) :**

La note de dossier pourra être modulée à hauteur de 30% par chaque école pour chaque programme choisi selon les critères qui lui sont propres, le jury faisant foi.

*Exemple :*

- ✓ *La note d'anglais pour les formations internationales*
- ✓ *L'étude des notes de biologie/SVT pour une école spécialisée*
- ✓ *Les appréciations des professeurs inscrites sur les bulletins pour une formation très sélective.*

Cette modulation est facultative, et seule l'école est à même de pouvoir l'appliquer et le justifier selon les critères demandés par Parcoursup.

La note de dossier finale, avec ou sans modulation de l'école, représente la moitié de la moyenne générale du classement.

---

### 3.5. ÉPREUVES ÉCRITES

**Pour répondre aux demandes ministérielles les épreuves écrites pour les terminales S ne pourront être maintenues pour 2020.**

En conséquence les candidats de terminales S seront évalués selon les mêmes modalités que les terminales autres que S. (voir paragraphe 3.7)

---

### 3.6. DISPENSE DES ÉPREUVES ÉCRITES

---

#### 3.6.1. CANDIDATS « GRANDS CLASSÉS »

Les candidats sont grands classés si, à la suite du calcul de la note de dossier commune modulée (cf. paragraphe 3.4) ils s'inscrivent dans la liste de candidats déterminée par le jury suite à l'étude des notes de dossier.

- Pour les candidats en Terminale S : entre 15% et 20% de grands classés ET une moyenne de dossier modulée supérieure à la note décidée par le jury, généralement supérieure ou égale à 15.
- Pour les autres candidats : 5% de grands classés ET une moyenne de dossier pondéré supérieure à la note décidée par le jury généralement supérieure ou égale à 16.5.

Dans tous les cas, le Jury est souverain.

Ces candidats reçoivent à la mi- avril un mail les avertissant qu'ils sont grands classés et donc dispensés des épreuves complémentaires, cette information sera également disponible sur l'espace candidat.

---

### 3.7. CLASSEMENT DES CANDIDATS (NOUVELLE EDITION 2020)

A/ Les candidats « grands classés » sont classés en début de liste, en utilisant l'évaluation automatique de leur dossier ;

B/ Les candidats sont classés en utilisant :

- La première note d'évaluation du dossier, coefficient 12 ;
- Une seconde note de 2ème évaluation du dossier (double évaluation), coefficient 10 ;
- La note d'écrit obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1 ;
- La note d'oral obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1.

Il ne peut pas y avoir d'ex-æquo dans cette liste ordonnée. Si deux candidats ne peuvent pas être départagés malgré toute la précision possible offerte par le calcul, l'avantage est donné au plus jeune.

---

## 3.8. JURY

---

### 3.8.1. LE JURY POUR LES GRANDS CLASSES

Le Jury du Concours est constitué par le « Comité du Concours Puissance Alpha ». Il est composé des directeurs de chaque école ou de leur représentant dûment mandaté.

Il se réunit pour approuver la liste des candidats grands classés par ordre de mérite après l'étude du dossier commune.

Le Jury définit le rang du dernier candidat grand classé, qui est donc classé en tête de liste dans une école du concours, sans présenter les épreuves complémentaires de Puissance Alpha concours post-bac.

Les candidats situés après ce rang limite devront présenter les épreuves complémentaires du concours.

En cas de litige dans les débats du Jury, un vote a lieu. Chaque école dispose d'une voix quel que soit le nombre de formations ou de places qu'elle offre. La décision proposée est adoptée si elle a obtenu au moins 56% des voix, soit la moitié plus une voix donc 9 voix sur 16. La décision adoptée s'impose alors à toutes les écoles.

---

### 3.8.2. LE JURY PAR PROGRAMME

Une fois la note de dossier commune obtenue, chaque école, pour chaque programme, peut moduler la note de dossier obtenue à hauteur de 30%.

Compte tenu de ces éléments, chaque candidat va obtenir une moyenne différente pour chacune des filières auxquelles il a postulé.

Puissance Alpha transmettra à chaque école le classement de ses candidats respectant la moyenne obtenue par chaque candidat au concours et l'école sera libre d'appliquer **sa barre d'admission**. Le classement devra respecter l'ordre de la moyenne obtenue au concours (personnalisation faite préalablement avec la modulation).

Chaque école, par programme, transmet cette liste à Puissance Alpha.

La liste des candidats, classés par ordre de mérite, est adressée à Parcoursup, par le biais du Puissance Alpha pour chaque programme par le responsable du concours avant la date-limite exigée par le portail.

---

### 3.9. CAS PARTICULIERS

Un candidat n'ayant pas renvoyé son dossier complet est éliminé. Dans tous les cas, le Jury est souverain.

---

### 3.10 RÉSULTATS, APPEL DES CANDIDATS ET ADMISSION DEFINITIVE

Les résultats d'admission du candidat seront affichés dans Parcoursup, selon le calendrier Parcoursup.

Suite à ce classement le candidat validera son choix d'école sur Parcoursup.

L'école choisie prendra alors contact avec l'étudiant pour compléter le dossier d'inscription dans l'école dans le cadre de la procédure Parcoursup et ce uniquement lorsque le choix du candidat sur Parcoursup sera définitif.

L'admission définitive dans une école est subordonnée au respect des exigences de l'école en matière d'inscription administrative et à l'obtention du Bac.

Ces modalités d'organisation du concours sont précisées, notamment en termes de calendrier, sur le site <http://www.puissance-alpha.fr> et résumées dans le Guide du candidat, téléchargeable sur le site Internet de Puissance Alpha.

*Ce document est validé, revu et corrigé chaque année par l'ensemble des membres de l'association Puissance Alpha*